Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le 19/11/2026
ID : 015-200066637-20261110-2026_DPRSDT_470-AR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature d'un devis pour le renouvellement de la licence antivirus des postes informatiques de Hautes Terres Communauté

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2026-CC-035 en date du 29 avril 2026 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Vu le budget primitif principal 2026 ;

Vu les budgets primitifs annexes déchets ménagers et prestations de services aux communes 2026 ;

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler la licence antivirus des postes informatiques de Hautes Terres Communauté pour une durée d'un an à compter du 5 novembre 2026 ;

Considérant la proposition de la SARL CFIL ;

Considérant que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif principal 2026, dépense de fonctionnement, chapitre 65 – Autres charges de gestion courante, article 65818 – Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés ;

DECIDE

Article 1 : De conclure et signer un devis pour le renouvellement d'un an de la licence antivirus des postes informatiques de Hautes Terres Communauté à compter du 05 novembre 2026 avec la SARL CFIL, située 5 rue Louis Blériot 63100 CLERMONT-FERRAND, pour un montant HT de 5 927.00 € soit 7 112.40 € TTC ;

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 3 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.